مؤسسة دعم تطوير الرقمنة
ⵜⴰⵎⵜⵉⵏⵜ ⵏ ⵜⵓⵙⵎⵓⵜⵜ ⴷ ⵓⵙⵙⵉⵡⴰⵏ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴰⵏ
Entreprise d'Appui au Développement du Numérique

EADN DIRECTION GENERALE
Entreprise d'Appui au Développement du Numérique

Avis d'Attribution Provisoire

Conformément aux Articles 85 - 89 - 90 - 92 de la Procédure d'Achat & Procurement de l'Entreprise d'Appui au Développement du Numérique EPE/SPA, cette dernière porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°03/EADN/2024 portant sur « **acquisition d'une solution d'environnement technique Data centre (DCF datacenter Facilities) au profit d'un Client de l'EADN** » , Parue sur le site WEB en date du 21/03/2024 ,qu'à l'issue de l'analyse des offres, le contrat est attribué provisoirement à :

Attributaire	Délais de livraison	Note Délais de livraison	Modalité de paiement	Note Modalité de paiement (/20pts)	Note Technique (/40 Pts)	Note Financière (/60Pts)	Note Totale (/100 Pts)	Montant En DA/TTC
ABM	90 jours	20	Entre 31 et 60 jours	5	25	70	95	10 824 741.18

Pour les soumissionnaires, ceux d'entre eux qui sont intéressés, sont invités à se rapprocher du Service Contractant, au plus tard **trois (03) jours** à compter de la première publication du présent avis sur le site WEB, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières, et ce conformément à l'article 85 de la Procédure d'Achat & Procurement de L'EADN EPE/SPA du 04 Avril 2018.

Tout soumissionnaire qui conteste l'infructuosité peut introduire un recours auprès du Comité des Marchés de L'EADN dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la première parution du présent Avis dans les Quotidiens Nationaux.

Tout recours introduit par un soumissionnaire doit comporter :
- Les noms (prénoms), qualité, fonction, raison sociale et adresse du siège social, et les coordonnés du requérant ;
- Les références et l'objet de la consultation concernée ;
- Un exposé des motifs du recours, daté et signé, accompagné de toutes pièces justificatives.